





Bordereau de signature

DEC2018_0057



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	19/03/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	19/03/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-03-19)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS

SECTEUR DES MARCHES PUBLICS

REF : CN/RE

DEC2018_ 0 057

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC DE SERVICES N°18D12 RELATIF A LA MISE EN PLACE ET A LA REALISATION D'UN STAGE BAFA FORMATION GENERALE EN EXTERNAT EN CONTINU.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, et le Décret n°2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°DEL2017_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le souhait de la Commune de proposer la formation BAFA à destination de jeunes retenus par le Service Jeunesse, et le besoin immédiat de réalisation d'un stage en externat en continu pour vingt jeunes maximum,

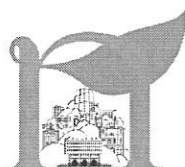
CONSIDERANT que l'offre afférente de la société AROEVEN de Créteil est jugée techniquement et financièrement avantageuse,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de l'unité fonctionnelle 10.03.27 « Formation BAFA (stage théorique et stage d'approfondissement) », et dont la valeur ne dépasse pas 25 000 Euros H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec l'Association AROEVEN de Créteil, sise 5/7 rue Georges Enesco à Créteil (94000), représentée par Monsieur André KEMPF, agissant en sa qualité de Président, le marché public de services n°18D12 relatif à la mise en place et à la réalisation d'un stage BAFA Formation générale en externat sur une durée de 8 jours en continu, du 14 au 21 avril 2018, de 9h00 à 18h00. Le coût s'élève à 255,00 € nets par stagiaire (le groupe étant constitué de 15 à 20 stagiaires), soit le montant global maximum de 5 100,00 € nets. Le règlement s'effectuera, après service fait, sur présentation de la facture.

1/2



Suite de la décision N° 2018_ 0 057
portant sur la conclusion du marché public de services n° 18D12.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 16 MARS 2018

Pour le Maire, et par délégation,
Le Maire-Adjoint en charge des Finances,
des Marchés Publics et de la Vie des quartiers


Patrick RATOUCHNIAK



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le 19 MARS 2018
Affiché en Mairie le 19 MARS 2018
Publié au Recueil des Actes Administratifs le 19 MARS 2018
Notifié le

